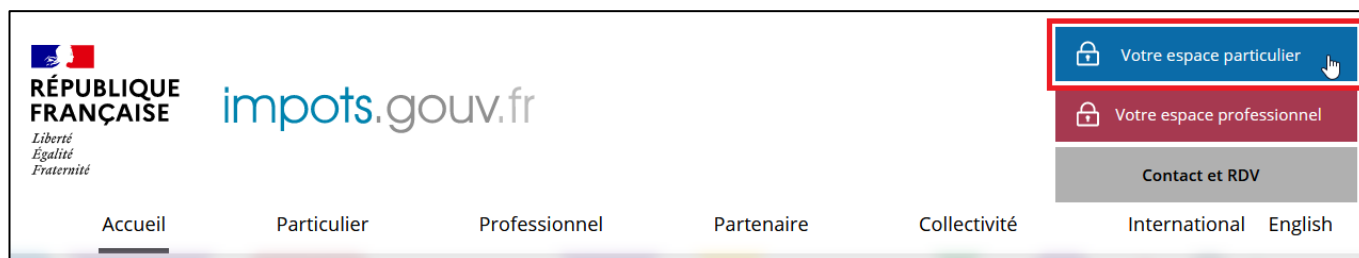


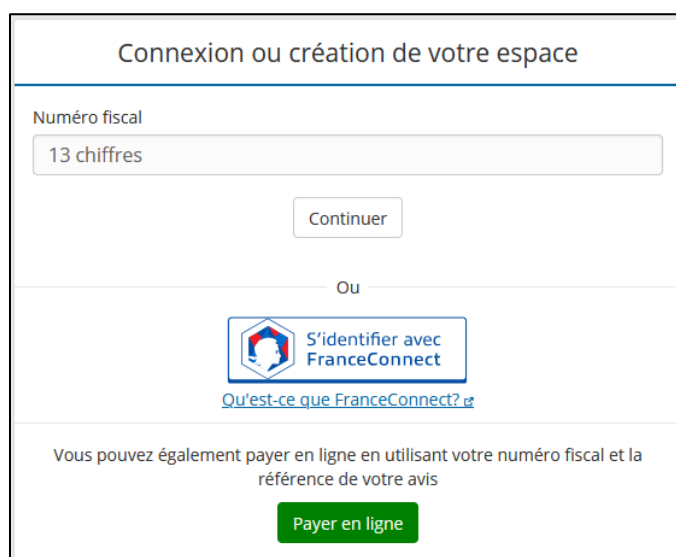
Comment déposer une demande d'aide exceptionnelle Mayotte – crise sociale 2024 ?

Accéder au formulaire

1. Connectez-vous au site « impots.gouv.fr » et cliquez sur « [Votre espace particulier](#) »



2. Identifiez-vous : avec vos codes d'accès personnels (votre numéro fiscal et mot de passe) ou via FranceConnect

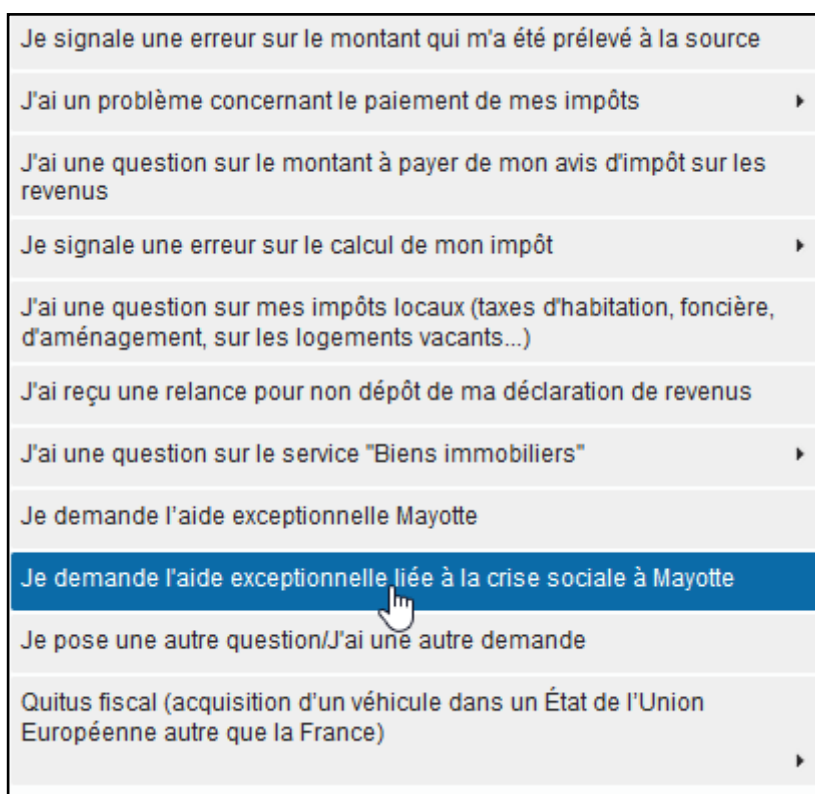


The screenshot shows a page titled 'Connexion ou création de votre espace'. It contains a form for entering a 'Numéro fiscal' (13 chiffres) with a 'Continuer' button. Below this, there is an 'Ou' separator, followed by a 'S'identifier avec FranceConnect' button and a link 'Qu'est-ce que FranceConnect?'. At the bottom, there is a text block: 'Vous pouvez également payer en ligne en utilisant votre numéro fiscal et la référence de votre avis' and a green 'Payer en ligne' button.

3. Sélectionnez le service de « Messagerie sécurisée » situé en haut à droite de la page de votre espace



4. Sélectionnez « Écrire » dans le menu en haut à gauche puis « Je demande l'aide exceptionnelle liée à la crise sociale à Mayotte »

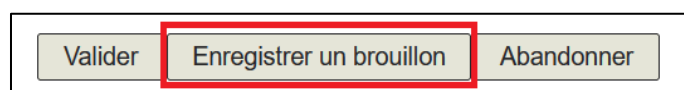


Si besoin, [comment créer son espace particulier ?](#)

Commencez par saisir votre numéro fiscal sur la [page d'authentification du site impots.gouv.fr](#), sous la rubrique « Connexion ou création de votre espace ». La page s'adaptera ensuite selon votre situation.

Remplir le formulaire d'aide

Remarque : À tout moment de la rédaction du formulaire, vous pouvez enregistrer celui-ci pour reprendre sa rédaction ultérieurement. Pour cela, cliquez sur « **Enregistrer un brouillon** » en bas de la page.



Le formulaire est accessible pour continuer la rédaction dans « **Mes brouillons** », l'accès se situe en haut à gauche de la page de la messagerie sécurisée. Le statut de la demande est alors « *Brouillon* ».

The screenshot shows the 'Mes brouillons' section of a web application. At the top, there are navigation tabs: 'Mes échanges', 'Écrire', and 'Mes brouillons' (which is highlighted with a red box). Below this is a section titled 'Mes coordonnées'. A table lists the details of a draft request:

N°	Demande	Service	Canal	Statut
10000	Je demande l'aide exceptionnelle Mayotte	Direction Générale des Finan...	Internet	Brouillon

At the bottom of the table, there are navigation controls including arrows, a page number '1', and a dropdown menu set to '50'.

1. Indiquez la période concernée par votre demande

Je demande l'aide exceptionnelle liée à la crise sociale à Mayotte

Saisie du formulaire > Récapitulatif > Accusé de Réception

Tous les champs suivis d'un astérisque * sont obligatoires.



Demande d'aide pour les entreprises particulièrement touchées par les conséquences économiques résultant de la situation sociale de Mayotte

Fonds financés par l'Etat

Afin de limiter les conséquences économiques résultant de la situation sociale à Mayotte, une aide financière exceptionnelle est créée pour les entreprises exerçant une activité économique à Mayotte particulièrement touchées par les conséquences économiques résultant de la situation sociale, et particulièrement de la mise en place de barrages sur les routes et de blocages des administrations par des collectifs du 20 janvier au 29 février 2024.

Sélectionnez la période
Période du 1er février au 29 février 2024 demande *

10.156.84.108:9530/gaia2-zu-mapi/bouchon.xhtml#

Enregistrer un brouillon Abandonner

La sélection de la période déploie la suite du formulaire.

2. Indiquez le SIRET de votre établissement à Mayotte

Le SIRET est composé du numéro SIREN (9 chiffres) et du numéro NIC (5 chiffres).

● Veuillez saisir le SIRET du siège social de votre entreprise *

SIREN * NIC *

Cliquez ensuite sur « **Valider le SIRET** ». Les autres données (adresse, raison sociale) s'affichent automatiquement. Vous pouvez également revenir en arrière en cliquant sur « **Modifier le SIRET** ».

3. Certifiez que votre entreprise répond aux conditions générales de dépôt

Cette action s'effectue en cochant la case (cliquez sur la case) en haut à gauche de la section « *Conditions générales de dépôt* ».

● Conditions générales de dépôt

Je certifie en qualité de demandeur de l'aide, que mon entreprise (personne physique ou morale de droit privé exerçant une activité économique) est résidente fiscale en France et remplit les conditions suivantes: *

1° Elle exerce en propre une activité économique à Mayotte;

2° Elle n'exerce pas son activité principale dans l'un des secteurs éligibles à l'aide instituée par le décret n°2023-982 du 25 octobre 2023;

3° Elle a été créée au plus tard le 30 novembre 2022;

4° Elle est inscrite au registre national des entreprises;

5° Elle ne se trouve pas en procédure de redressement judiciaire ou liquidation judiciaire à la date du 31/01/2024

6° Son effectif est inférieur ou égal à deux cent cinquante salariés. Ce plafond est calculé selon les modalités prévues par le I de l'article L. 130-1 du code de la sécurité sociale;

7° Le montant de son chiffre d'affaires constaté lors du dernier exercice clos est inférieur à cinquante millions d'euros. Pour les entreprises n'ayant pas encore clos d'exercice, le chiffre d'affaires mensuel moyen sur la période comprise entre la date de création de l'entreprise et le 31 décembre 2022 doit être inférieur à 4 166 667 euros.

4. Saisissez vos coordonnées

Indiquez vos coordonnées de contact et saisissez votre qualité (Entrepreneur individuel, gérant, autres...).

● Coordonnées du demandeur

Nom *

Prénom *

Qualité *

Téléphone *

Courriel *

Courriel 2

5. Calcul de votre aide :

- Si votre entreprise a été créée avant le 1^{er} janvier 2022 :

Sélectionnez la première option et renseignez votre **chiffre d'affaires pour toute l'année 2022**. Le montant à renseigner est hors taxes.

Pour les entreprises disposant d'établissements hors Mayotte, le chiffre d'affaires attendu est celui généré seulement par l'établissement mahorais.

● Calcul de votre aide

Veillez indiquer ci-dessous votre chiffre d'affaires annuel hors taxes réalisé à Mayotte: ?

Mon entreprise a été créée avant le 1er janvier 2022

Chiffre d'affaires 2022 €

- Si votre entreprise a été créée après le 1^{er} janvier 2022 :

Sélectionnez la deuxième option et indiquez la date de création de votre entreprise. Vous pouvez vous aider du calendrier interactif qui s'affiche.

Rappel : les entreprises créées après 30 novembre 2022 ne sont pas éligibles.

Mon entreprise a été créée avant le 1er janvier 2022

Mon entreprise a été créée entre le 1er janvier 2022 et le 30 novembre 2022

Date de création *

Chiffre d'affaires 2022 Fév 2022

L	M	M	J	V	S	D
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28						

Calculer l'aide

Fermer

Ensuite, indiquez le chiffre d'affaires généré **entre la date de création de l'entreprise et le 31 décembre 2022**. Le montant à renseigner est hors taxes.

Pour les entreprises disposant d'établissements hors Mayotte, le **chiffre d'affaires attendu est celui généré seulement par l'établissement mahorais.**

Mon entreprise a été créée avant le 1er janvier 2022

Mon entreprise a été créée entre le 1er janvier 2022 et le 30 novembre 2022


Date de création *

Chiffre d'affaires 2022 * €

Aides de minimis :

Indiquez le montant des aides dites « de minimis » reçues au cours des 3 derniers exercices fiscaux. En l'absence de perception d'aides de minimis au cours de ces trois derniers exercices, indiquez « 0 »

Rappel : le fonds de solidarité n'entre pas dans la catégorie des aides de minimis.

Somme des aides de minimis  reçues sur les 3 derniers exercices fiscaux * €

Si aucune aide de minimis n'est à déclarer, indiquez « 0 »

Cliquez ensuite sur le bouton « **Calculer l'aide** ».

Si aucune aide de minimis n'est à déclarer, indiquez « 0 »

Le système automatisé se charge de procéder au calcul de l'aide en fonction du secteur d'activité, de la date de création et du chiffre d'affaires de l'entreprise.

Le système affiche le montant susceptible d'être versé, sous réserve des contrôles de l'administration :

Sous réserve des contrôles opérés par l'administration, le montant de votre aide est estimé à : 645 €

7. Renseignez les coordonnées bancaires de l'entreprise

Le compte bancaire doit être au nom de l'entreprise pour laquelle l'aide est demandée. Pour les entrepreneurs individuels, il doit être au nom de l'entrepreneur.

Il est recommandé d'indiquer le compte bancaire habituellement renseigné auprès des services de la Direction générale des finances publiques.

● Coordonnées bancaires de l'entreprise

Le compte bancaire sur lequel vous souhaitez que l'aide soit versée doit être celui de votre entreprise et non celui du dirigeant ou d'un associé.

Titulaire du compte bancaire de l'entreprise *

Code IBAN *

Code BIC *

8. Certifiez sur l'honneur et validez votre demande

● Déclarations

Je certifie sur l'honneur: *

- que mon entreprise remplit les conditions du régime applicable pour bénéficier de cette aide;
- l'exactitude des informations déclarées;
- le respect des obligations déclaratives fiscales au 31 août 2023;
- l'absence de dette fiscale impayée au 31 août 2023, à l'exception de celles qui, à la date de dépôt de la demande d'aide, ont été réglées ou sont couvertes par un plan respecté (il n'est pas tenu compte des dettes fiscales dont l'existence ou le montant font l'objet, au 31 août 2023, d'un contentieux pour lequel une décision définitive n'est pas intervenue).

L'article 441-6 du code pénal punit de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 euros d'amende le fait de fournir une déclaration mensongère en vue d'obtenir d'une administration publique ou d'un organisme chargé d'une mission de service public une allocation, un paiement ou un avantage indu.

Avant de procéder au dépôt de votre demande, merci de vérifier l'exactitude des informations renseignées. Une fois votre formulaire transmis, il sera définitif. La modification de votre demande ou d'éventuelles demandes complémentaires ne seront plus possibles.

Si vous avez une question ou si vous êtes confronté à un problème, veuillez consulter le site impots.gouv.fr et sa foire aux questions, ou bien contacter votre expert-comptable. Vous pouvez également téléphoner au 0806 000 245 (service gratuit + prix de l'appel), ou contacter votre service DGFIP gestionnaire de votre dossier via la messagerie sécurisée de votre compte professionnel en sélectionnant «Demandes générales / J'ai une autre demande ».

Les informations collectées à travers ce formulaire font l'objet d'un traitement de données à caractère personnel par la DGFIP, afin d'instruire votre demande et procéder, le cas échéant, au versement de l'aide, conformément au décret n° 2023-982 du 25 octobre 2023. Les destinataires des données sont les agents habilités de la DGFIP, les agents habilités des autres services compétents intervenant dans l'instruction et le suivi de ce dispositif d'aide. Vous pouvez exercer un droit d'accès, de rectification et d'effacement de ces données ainsi qu'un droit à la limitation ou à l'opposition du traitement en adressant votre demande via votre messagerie sécurisée au centre des finances publiques dont vous dépendez.

En cochant la case en haut à gauche de la section, vous certifiez sur l'honneur que les informations renseignées sont exactes et que votre entreprise respecte l'ensemble des conditions d'éligibilité à l'aide exceptionnelle Mayotte.

Après une dernière vérification, validez l'envoi du formulaire en cliquant sur « **Envoyer** ». Vous pouvez également revenir en arrière pour modifier la rédaction de votre formulaire en cliquant sur « **Retour à l'étape précédente** ».

font l'objet d'un traitement de données à caractère personnel par la DGFIP, afin d'instruire votre demande et procéder, le cas échéant, au versement de l'aide, conformément au décret n° 2023-982 du 25 octobre 2023. Les destinataires des données sont les agents habilités de la DGFIP, les agents habilités des autres services compétents intervenant dans l'instruction et le suivi de ce dispositif d'aide. Vous pouvez exercer un droit d'accès, de rectification et d'effacement de ces données ainsi qu'un droit à la limitation ou à l'opposition du traitement en adressant votre demande via votre messagerie sécurisée au centre des finances publiques dont vous dépendez.

Suite à la création de votre demande, un accusé de réception vous sera automatiquement transmis.

Mes échanges  Écrire  Mes brouillons

Mes coordonnées

Je demande l'aide exceptionnelle Mayotte

Saisie du formulaire > Récapitulatif > **Accusé de Réception**

Votre demande est maintenant terminée et enregistrée sous le numéro : 10000



Vous pouvez imprimer ou sauvegarder votre accusé de réception en cliquant sur l'icône : 

Vous pouvez compléter votre demande en revenant dans votre messagerie sécurisée.

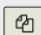
Les messages vous informant de l'état d'avancement de votre demande vous seront envoyés à l'adresse mél suivante : _____@_____.com.

Suivre votre demande

Vous pouvez suivre le traitement de votre demande dans la **messagerie sécurisée** de votre « espace Particulier »/rubrique « *Mes échanges* » :

Mes échanges  Écrire  Mes brouillons

Mes coordonnées

N° ↕	Demande ↕	Service	Canal ↕	Statut ↕
10000	 Je demande l'aide exceptionnelle Mayotte	Direction Générale des Financ...	Internet	En attente de traitement